



Digitale Verwaltung Schweiz
Administration numérique suisse
Amministrazione digitale Svizzera

Plan de mise en œuvre 2024



Plan de mise en œuvre de l'ANS pour 2024

Date 26 octobre 2023

Table des matières	1	Introduction	3
	2	Vue d'ensemble de l'agenda ANS	4
	3	Agenda ANS	6
	3.1	Initiative 1: Établir un canal numérique entre la population et l'administration	6
	3.2	Initiative 2: Exploiter pleinement le potentiel d'automatisation et de simplification au profit de l'économie	13
	3.3	Initiative 3: Établir une identification numérique transversale reconnue par toutes les autorités	14
	3.4	Initiative 4: Mettre en place un modèle fédéral pour la gestion des données	17
	3.5	Initiative 5: Gouvernance du nuage	27
	4	Priorités en matière de prestations de l'ANS	28
	4.1	Encourager la normalisation	29
	4.2	Encourager les projets innovants	29
	4.3	Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique	29
	4.4	Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités	30
	4.5	Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique	30
	4.6	Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations	30
	4.7	Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail	31
	4.8	Proposer un soutien en ce qui concerne les déclarations de conditions et les conditions générales	31
	5	Budget et vue d'ensemble de la planification de l'agenda ANS (en milliers de francs)	32
	5.1	Contributions aux projets dans le cadre du financement initial prévu par la LMETA	32
	5.2	Financement de base de l'ANS	33



5.3 Priorités en matière de prestations de l'ANS (en CHF 1 000)

34

1 Introduction

L'Administration numérique suisse (ANS) est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2022. La collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes ainsi que le mandat de prestations de l'ANS sont définis dans la convention-cadre de droit public du 1^{er} janvier 2022 concernant l'Administration numérique suisse¹ («convention-cadre concernant l'ANS»). Un plan de mise en œuvre a été élaboré sur la base de cette convention-cadre. Dans le plan de mise en œuvre 2024 sont définis les projets et les priorités en matière de prestations qui contribueront à la réalisation des priorités et des objectifs stratégiques fixés dans la stratégie «Administration numérique suisse 2024 – 2027»². Le plan a été adopté par l'organe de direction politique de l'ANS à sa séance du 26 octobre 2023.

Il se compose des deux éléments suivants:

- l'agenda «Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse» (agenda ANS)³;
- les priorités en matière de prestations de l'ANS⁴.

Remarque concernant le financement

En juin 2021, la Confédération avait décidé d'allouer un préfinancement de 15 millions de francs à l'agenda ANS, pour les années 2022 et 2023. Afin de garantir le financement des projets de cet agenda à partir de 2024, la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) prévoit un financement initial pour les années 2024 à 2027.

Les modalités du financement conjoint requis pour la mise en œuvre de l'agenda ANS sont précisées dans la convention de financement⁵. Cette convention entre la Confédération et les cantons constitue, avec la LMETA, le cadre juridique applicable au financement de l'agenda ANS. Complétant la convention-cadre de l'ANS, elle détermine les projets à financer et le montant des contributions que la Confédération et les cantons doivent verser pour la mise en œuvre de l'agenda ANS. Deux tiers du financement incombent à la Confédération, un tiers aux cantons.

Les tâches de base et les priorités en matière de prestations de l'ANS sont couvertes par le financement de base, que la Confédération et les cantons assument paritairement. Les communes suisses et la principauté du Liechtenstein peuvent apporter un financement complémentaire sur la base de contrats individuels et en fonction de la taille de leur population.

¹ Adoptée par le Conseil fédéral le 24 septembre 2021 et approuvée par la Conférence des gouvernements cantonaux à l'assemblée plénière du 17 décembre 2021

² La stratégie «Administration numérique suisse 2024 – 2027» est en consultation. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2024.

³ La Confédération et les cantons mettent en œuvre des projets clés communs dans le cadre de l'agenda ANS, qui contient des ambitions et des initiatives. Elles reflètent la nécessité d'agir au profit de l'administration numérique, telle qu'elle a été constatée en Suisse, dans le domaine des infrastructures et des services de base.

⁴ Les priorités en matière de prestations comprennent les prestations issues de l'ancien plan de mise en œuvre de Cyberadministration suisse et du programme de travail informatique, mais aussi des projets qui ne sont pas financés dans le cadre de l'agenda ANS (par ex. projets dans leur phase initiale, analyses ou études de faisabilité).

⁵ Adoptée par le Conseil fédéral le 9 juin 2023 et approuvée par la Conférence des gouvernements cantonaux à l'assemblée plénière du 23 juin 2023

En ce qui concerne les projets complétés pour 2024, les demandes de contributions financières surviendront à partir de 2025 au moyen d'une révision de la convention de financement.

2 Vue d'ensemble de l'agenda ANS

L'agenda ANS présente les cinq ambitions communes de la Confédération et des cantons. Celles-ci permettent d'accélérer le développement et le déploiement des infrastructures et des services de base urgents. Chaque ambition est mise en œuvre dans le cadre d'une initiative. Ces initiatives englobent des mesures d'initiative (MIN) destinées à la mise en œuvre concrète des ambitions. L'organisation responsable des prestations est chargée de mettre en œuvre la MIN sous forme de projet, de sous-projet ou de mesure individuelle s'inscrivant dans un projet.

Dans la stratégie «Administration numérique suisse 2024–2027», la Confédération, les cantons, les villes et les communes définissent encore une fois ensemble comment faire avancer la transformation numérique des administrations publiques dans un contexte fédéral. La stratégie et l'agenda sont interdépendants: les priorités stratégiques de la stratégie sont associables aux ambitions de l'agenda ANS.

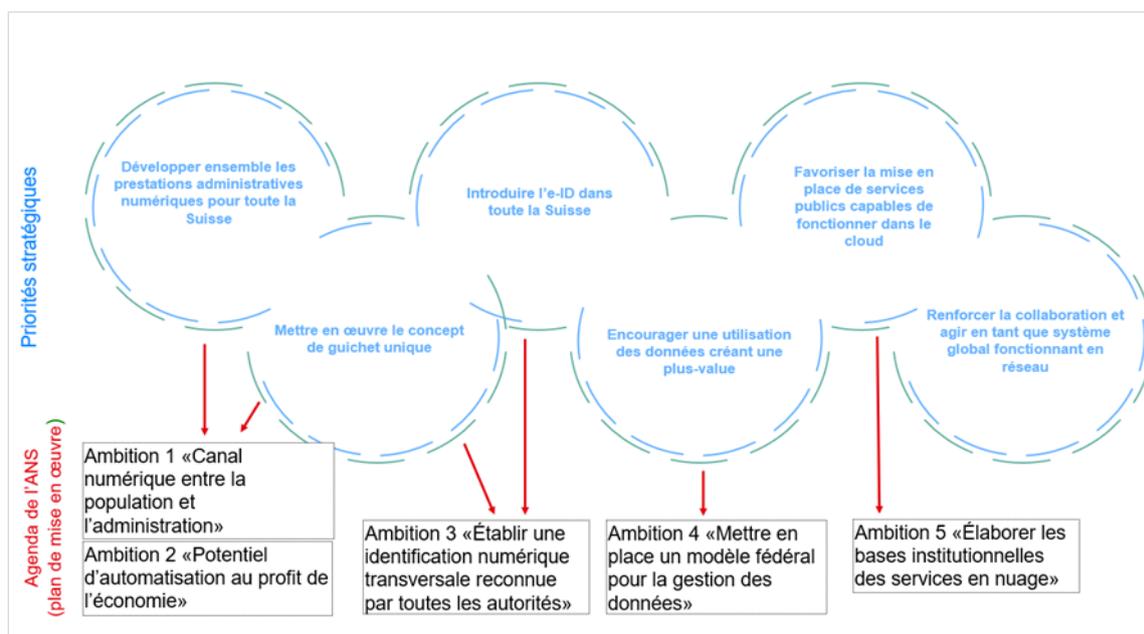


Figure 1: interactions entre la stratégie et l'agenda ANS

La section ci-après présente les ambitions, les initiatives et les modèles cibles visés à long terme.

Initiative (ambition)	Objectif de l'initiative
1 Établir un canal numérique entre la population et l'administration	Les cantons disposent de portails de services complets donnant accès à des offres de services numériques destinées à leurs habitants. Les portails de services sont équipés des fonctions de base nécessaires pour simplifier le dialogue avec l'administration, en veillant à la convivialité. Les principales prestations des communes y sont intégrées sur la base de situations concrètes. L'offre de services couvre au moins 80 % d'un catalogue commun de prestations établi pour la Suisse entière. La réutilisation des composants de base et des modules de service développés en commun est possible et démontrée par des exemples.
2 Exploiter pleinement le potentiel d'automatisation et de simplification au profit de l'économie	Un écosystème autorégulé (économie, fournisseurs de solutions, administration) en vue de l'utilisation d'API (interfaces) est établi. Un catalogue transversal et ouvert d'API est à disposition. Les questions juridiques et organisationnelles liées à la fourniture des API par l'administration ont été tirées au clair. Deux ou trois applications évolutives sont réalisées selon l'approche de l'écosystème.
3 Établir une identification numérique transversale reconnue par toutes les autorités	Un moyen d'identification électronique (e-ID) reconnu par l'État permet à la population suisse de prouver son identité au moyen d'un instrument numérique. La Confédération se charge de l'émission de l'e-ID et assure l'exploitation de l'infrastructure sûre que requiert cette dernière. Les bases légales sont créées et l'ensemble des collectivités publiques utilisent l'e-ID. La Confédération exploite un système d'authentification permettant l'utilisation de l'e-ID en tant que moyen d'accès aux services ou applications qui y sont liés. Ce système est à la disposition de la Confédération, des cantons et des communes. Il promeut l'utilisation multiple des identités électroniques en Suisse. L'utilisation de l'infrastructure sécurisée est ouverte à tous, de manière à encourager d'autres acteurs publics et privés à proposer des justificatifs électroniques. Les normes correspondantes pour les justificatifs émanant des autorités sont établies.
4 Mettre en place un modèle fédéral pour la gestion des données	Les conditions essentielles (juridiques, organisationnelles et culturelles) en vue d'une gestion fédérale des données sont en place, dans le respect des compétences des autres échelons étatiques. Il en résulte une gestion systématique des données, obéissant partout à des principes uniformes. Cela permet notamment la mise en œuvre systématique du principe «une fois pour toutes» (<i>once only</i>), et donc une importante réduction des collectes redondantes de données. Le service national des adresses est déjà en activité dans la majorité des cantons. D'autres projets confirment l'utilité pratique de la gestion fédérale des données.
5 Mettre en place les bases institutionnelles des services en nuage	Les principales bases institutionnelles et juridiques pertinentes pour l'utilisation de la technologie du nuage dans le contexte administratif ont été définies. Le recours à la technologie du nuage suit un objectif clair et donne lieu à une planification systématique (en tant que bonne pratique). Des mesures concrètes répondent aux besoins de développement de compétences communes (échanges d'expériences, mise en réseau d'experts, etc.) ainsi que de mise à disposition dans le nuage de prestations communes (acquises ou développées en commun) dans toute l'administration publique, aux trois échelons étatiques.

3 Agenda ANS

3.1 Initiative 1: Établir un canal numérique entre la population et l'administration

3.1.1 MIN1.001 Mise en place d'un catalogue commun de prestations

Renseignements: Sabina Steiner, sabina.steiner@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation: Secrétariat de l'ANS

Description:

Actuellement, l'offre de services numériques des cantons et communes est très inégale. L'ANS vise à développer les offres de services dans toute la Suisse. Elle soutient les communes et les cantons lors de la mise en œuvre. Elle mène ce projet avec l'objectif d'établir un canal numérique entre la population et les autorités.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Réalisation d'une étude
- M2: Réalisation d'un plan
- M3: Mise en œuvre

Délai final: 13.12.2024

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	21 285	100 000	300 000				421 285

3.1.2 MIN1.026 Réorientation du vote électronique

Renseignements: Oliver Spycher; oliver.spycher@bk.admin.ch et Bettina Hirter; bettina.hirter@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Chancellerie fédérale (ChF)

Description:

La Confédération et les cantons mettent en place une exploitation stable du vote électronique, à l'aide de systèmes entièrement vérifiables. Ils définissent en outre un nouveau processus de gestion des risques. L'objectif est de soutenir les cantons de manière optimale dans l'adoption du vote électronique.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Mise en place de vérificateurs (*verifier*) indépendants
- M2: Mise en place d'éléments de contrôle
- M3: Mise en place d'un *print office*
- M4: Budget pour l'éventuelle mise en place d'un tableau d'affichage public (*public bulletin board*), y compris une enquête pour les cantons

Délai final: 31.12.2027

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			992 250	1 616 600	1 014 950	1 350 000	4 973 800

3.1.3 MIN1.059 Améliorer la convivialité des prestations électroniques des autorités

Renseignements: André Do Canto; andre.docanto@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Chancellerie fédérale (ChF)

Description:

En collaboration avec les exploitants des offres de prestations en ligne, des bases sont élaborées pour que l'accès aux informations numériques soit plus convivial, plus efficace, plus facile, plus compréhensible et, lorsque c'est judicieux, plus uniforme. Cela englobe non seulement des contenus multimédias accessibles sans barrières, des manuels d'utilisation, des bonnes pratiques et des normes, mais aussi des études et des projets pilotes portant sur de nouvelles méthodes et technologies.

L'offre de portails en ligne, qui est actuellement très hétérogène et fragmentée, doit évoluer vers une «communauté d'information» facilement reconnaissable.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Mise en place, exploitation et développement du service de contenu (p. ex. accessibilité, langage des signes, expérience utilisateur, contenus multimédias).
- Maintenance, support et ressources en personnel
- M2: Réalisation de projets communautaires et organisation de manifestations.
- Prise en compte des contributions des groupes de travail et développement
- M3: Élaboration, gestion et analyse de bases théoriques concernant la communauté d'information (normes, bonnes pratiques, manuels). Rédaction d'un guide sur l'élaboration de services en ligne (conception des interactions) (voir «orientation utilisateur au Royaume-Uni»).
- M4: Évaluation de nouvelles technologies, méthodes et approches de solutions.
- Création d'un «laboratoire» pour projets pilotes, en collaboration avec des services cantonaux ou communaux; réalisation d'éventuels développements techniques avec un soutien externe
- Intégration des idées de projet provenant de la communauté

Délai final: 31.12.2027

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			900 000	900 000	900 000	900 000	3 600 000

3.1.4 MIN1.060 Proposer une offre transversale d'information en ligne des autorités et exploiter le portail ch.ch

Renseignements: André Do Canto; andre.docanto@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Chancellerie fédérale (ChF)

Description:

Cet objectif complète la mesure «Améliorer la convivialité des prestations électroniques des autorités» à l'aide du nouveau portail ch.ch. Celui-ci reste une offre d'information transversale couvrant l'ensemble des organisations et niveaux de l'État fédéral, qui donne des réponses simples et compréhensibles aux principales questions des particuliers sur des thèmes concernant les autorités. Grâce à l'optimisation permanente des moteurs de recherche, à son plurilinguisme et à son accessibilité, ch.ch sert, à partir de Google, de portail d'accès et d'élément fédérateur des milliers d'offres de l'administration.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Développement et exploitation du portail ch.ch (y compris maintenance et support)

Délai final: 31.12.2027

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			100 000	100 000	100 000	100 000	400 000

3.1.5 MIN1.068 Refonte de la plateforme de publication «Portail des feuilles officielles»

Renseignements: Patric Ilg; patric.ilg@seco.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Description:

La mesure vise une refonte de la plateforme «Portail des feuilles officielles». L'objectif est de mettre à jour la plateforme tant d'un point de vue technique que fonctionnel, afin qu'elle soit conforme aux normes et exigences actuelles. Cette actualisation permettra, d'une part, de continuer à assurer l'exploitation sûre et économe de la plateforme et l'exécution du mandat de prestations conformément aux exigences légales. De l'autre, elle contribuera au développement de la plateforme de publication suisse centralisée pour les communications officielles. Le partage de la responsabilité entre tous les échelons de l'État doit être renforcé et pérennisé. Dans cette optique, il est crucial que les exigences propres aux cantons et aux communes soient intégrées au cahier des charges afin que la nouvelle plateforme apporte la plus grande utilité possible à toutes parties concernées. Il faudra tenir compte des besoins de tous les cantons, car même ceux qui communiquent au moyen leurs propres canaux se serviront de la plateforme pour accéder à des données. Pour les cantons et les communes, la plateforme constitue la première solution numérique de publication pour les communications officielles. Les exigences des communes et des villes seront transmises par l'Association des communes suisses et par l'Union des villes suisses.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Réalisation d'un plan
- M2: Mise en œuvre

Délai final: 30.09.2026

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		100 000	350 000	700 000	350 000		1 500 000

3.1.6 MIN1.070 Renouvellement et développement de la plateforme «iGovPortal.ch»

Renseignements: Beat Wyler; beat.wyler@sk.so.ch

Organisation responsable de la prestation: iGovPortal.ch (association)

Description:

La plateforme intercantonale iGovPortal est un outil de cyberadministration qui permet la mise en relation des citoyennes, citoyens et personnes morales avec les autorités compétentes. Dans le cadre de la présente mesure, l'offre de prestations numériques des cantons est élargie en collaboration avec leurs communes. Il s'agira de développer encore la plateforme sur les plans de l'interopérabilité et de la standardisation, et d'améliorer l'expérience utilisateur.

Actuellement, sont membres de l'association iGovPortal.ch les cantons de Bâle-Campagne, de Fribourg, de Glaris, des Grisons, du Jura, de Lucerne, de Soleure, de Saint-Gall et du Valais.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Renouvellement de l'architecture informatique
- M2: Renouvellement de l'interface utilisateur et ajout de nouvelles fonctionnalités

Délai final: 31.12.2027

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		250 000	850 000	1 650 000	450 000		3 200 000

3.1.7 MIN1.071 Extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse

Renseignements: Yves de Mestral; yves.demestral@zuerich.ch

Organisation responsable de la prestation: Conférence des préposés aux offices des poursuites de Zurich (Konferenz der Stadtammänner von Zürich, KdSZ)

Description:

L'établissement d'un extrait du registre des poursuites est l'une des opérations les plus fréquentes dans l'administration. Les extraits actuels du registre des poursuites ne mentionnent que les procédures de poursuite en cours dans l'arrondissement de poursuite dans lequel l'extrait est commandé.

Désormais, un extrait du registre des poursuites sera délivré pour l'ensemble des 366 offices de Suisse. D'une part, il sera plus facile pour la population d'obtenir un extrait du registre des poursuites. D'autre part, des mesures appropriées permettront de mettre un terme à l'utilisation abusive de l'extrait du registre des poursuites et de prévenir les cas de fraude de la part des débiteurs. En outre, les offices des poursuites seront déchargés grâce à un traitement entièrement numérique des renseignements personnels. Ce projet stratégique doit être lancé par une phase d'initialisation.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Mise en œuvre de la phase d'initialisation

Délai final: 30.06.2024

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			300 000				300 000

3.2 Initiative 2: Exploiter pleinement le potentiel d'automatisation et de simplification au profit de l'économie

3.2.1 MIN2.047 Définition de normes eCH pour l'architecture interopérable des portails

Renseignements: Marcel Kessler; marcel.kessler@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation: Secrétariat de l'ANS

Description:

L'élaboration d'une ou de plusieurs normes pour les portails de prestations interopérables des autorités doit permettre une expérience utilisateur la plus cohérente possible et la mieux adaptée aux besoins: le but est, à terme, que les utilisateurs puissent effectuer toutes leurs démarches administratives au moyen d'une seule connexion, sans devoir saisir deux fois les mêmes données (principe *once only*).

Mesures/objets à livrer:

- M1: Fin de la phase d'initialisation et de planification
- M2: Application des normes

Délai final: 13.12.2024

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	49 960	50 000	50 000				149 960

3.3 Initiative 3: Établir une identification numérique transversale reconnue par toutes les autorités

3.3.1 MIN3.046 Projet de loi sur l'e-ID et projets pilotes

Renseignements: Philippe Lorenz, fedpol; philippe.lorenz@fedpol.admin.ch Urs Paul Holenstein, OFJ; urspaul.holenstein@bj.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Office fédéral de la justice (OFJ)

Description:

Les habitantes et habitants de la Suisse ainsi que les Suisses vivant à l'étranger doivent pouvoir s'identifier en ligne en toute sécurité. Cela nécessite un moyen d'identification électronique (e-ID) reconnu par l'État. La Confédération se charge de l'émission de l'e-ID et assure l'exploitation de l'infrastructure sécurisée que requiert cette dernière. Outre l'élaboration des bases légales (loi fédérale sur l'identité électronique), diverses technologies sont testées en vue de développer une infrastructure e-ID sûre. Ainsi, différents projets pilotes sont en cours: la Chancellerie fédérale (ChF) vérifie la faisabilité d'un moyen d'identification électronique pour les collaborateurs de la Confédération (*proof of concept ePerso*). L'Office fédéral des routes et l'Association des services des automobiles mettent à l'essai un permis électronique d'élève conducteur, dans l'objectif de pouvoir délivrer à l'avenir d'autres types de documents d'admission à la circulation sous forme électronique. En outre, une série de projets pilotes sont menés à l'échelle cantonale et privée.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Élaboration d'un projet de loi sur l'identité électronique et des dispositions d'exécution
- M2: Définition précise de la communication sur l'e-ID et mise en œuvre
- M3: Mise en œuvre du projet pilote de permis électronique d'élève conducteur
- M4: Mise en œuvre de la délivrance de l'e-ID

Délai final: 13.12.2024

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	450 000	1 300 000	1 000 000				2 750 000

3.3.2 MIN3.061 Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)

Renseignements: Philipp Dasen; philipp.dasen@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF)

Description:

La Confédération exploite un système d'authentification permettant l'utilisation de l'e-ID en tant que moyen d'accès aux services ou applications qui y sont liés. Ce système est à la disposition de la Confédération, des cantons et des communes. Il promeut l'utilisation multiple des identités électroniques en Suisse. Un environnement en vue de la démonstration de faisabilité d'une fédération d'identités comprenant CH-LOGIN, edu-ID ainsi qu'un fournisseur d'identité cantonal est prévu pour 2023. La phase opérationnelle devrait débuter à partir de 2024.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Réalisation d'une étude AGOV
- M2: Démonstration de faisabilité AGOV opérationnelle
- M3: Exploitation par l'OFIT de l'environnement pour la démonstration de faisabilité
- M4: Mise en place d'un service d'assistance
- M5: Mise en œuvre de la version définitive selon les exigences des cantons
- M6: Géo-redondance assurée
- M7: Lancement de l'exploitation régulière par l'OFIT, service d'assistance compris
- M8: Raccordement des applications cibles ou des systèmes IAM des cantons participant au projet pilote (production)
- M9: Développement des exigences des cantons
- M10: Développement de l'e-ID
- M11: Raccordement de l'e-ID étatique (service wallet2federation)

Délai final: 31.12.2027

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		3 100 000	4 450 000	5 600 000	2 000 000	1 000 000	16 150 000

3.3.3 MIN3.066 Normalisation des contenus des justificatifs numériques (*verifiable credentials*)

Renseignements: Marcel Kessler; marcel.kessler@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation: Secrétariat de l'ANS

Description:

La législation en matière d'e-ID permet la création au niveau national d'une infrastructure numérique sûre et ouverte. Afin d'encourager l'émission et l'utilisation de justificatifs numériques (*verifiable credentials*, VC) dans le contexte de l'administration, il est important de procéder à une normalisation rapidement. Une liste des priorités de l'ANS en matière de justificatifs numériques dans le contexte de l'administration a été établie. Tous les attributs nécessaires des justificatifs sont rassemblés, référencés ou décrits dans une liste d'attributs afin d'établir une définition exacte. On établit et vérifie ensuite sur la base de cette liste la composition des divers justificatifs en collaboration avec les groupes des parties prenantes. Le résultat de ce travail est un catalogue de VC, qui sera lisible par l'être humain et par une machine. La plateforme nécessaire à cet effet ne sera pas seulement utilisée pour les justificatifs du contexte de l'administration, mais sera aussi mise à disposition pour les définitions de VC du secteur privé. On pourra ainsi par exemple avoir des attestations de domicile uniformes dans toute la Suisse, ce qui simplifiera les processus de nombreux acteurs (cantons, hautes écoles, CFF, fournisseurs de logiciels, etc.). Un groupe de travail sera mis en place pour la mise en œuvre.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Établissement et actualisation du catalogue des attributs des VC
- M2: Direction du groupe de travail NCVV (normalisation des contenus des VC)

Délai final: 26.04.2024

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		100 000	40 000				140 000

3.4 Initiative 4: Mettre en place un modèle fédéral pour la gestion des données

3.4.1 MIN4.015 Introduction de la typologie des adresses pour les services IDE

Renseignements: Fabio Tomasini; fabio.tomasini@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Office fédéral de la statistique (OFS)

Description:

Chaque entreprise active en Suisse reçoit un numéro d'identification des entreprises unique (IDE). L'OFS gère le registre IDE pour garantir l'attribution, la gestion et l'utilisation en bonne et due forme de l'IDE. Les services IDE sont responsables de la gestion des informations des entreprises qui sont publiées dans leur système. Les caisses de compensation (cantonales et professionnelles) fournissent une quantité importante d'informations pour le système IDE, notamment lorsque les unités sont exclusivement gérées au sein dudit système. Une bonne gestion des échanges de données entre les services IDE nécessite l'application intégrale des normes eCH. La modernisation de la norme eCH-0010/0239 et l'introduction de la typologie des adresses marquent une nouvelle étape dans cette normalisation. La prochaine étape consistera à appliquer la future norme au sein des systèmes des caisses de compensation cantonales ou professionnelles. L'harmonisation de la gestion des adresses permet de simplifier considérablement les processus de gestion des données d'identification à tous les échelons de l'administration et de classer de manière univoque et transparente les informations échangées au sein du réseau IDE et utilisées par les services IDE.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Application des normes eCH, notamment de la typologie des adresses

Délai final: 15.12.2024

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			450 000				450 000

3.4.2 MIN4.016 Mise en œuvre et pilotage du service national des adresses (SNA)

Renseignements: Werner Sark; werner.sark@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Office fédéral de la statistique (OFS)

Description:

Le service national des adresses permettra à l'administration publique de consulter les adresses de domicile actuelles et passées des personnes résidant en Suisse. À l'heure actuelle, il n'existe encore aucun système national, exempt de redondance et d'erreur, qui mette à disposition ces données. Ce nouveau service vise ainsi à simplifier les processus administratifs et à accroître leur efficacité. La solution visée tient compte des exigences posées par la protection des données et la sécurité de l'information.

Mesures/objets à livrer:

- M0: Définition de la direction du projet
- M1: Élaboration des bases légales
- M2: Conception et organisation
- M3: Développement du système
- M4: Lancement et communication

Délai final: 30.06.2025

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	530 000	1 020 000	3 100 000	4 210 000	200 000		9 060 000

3.4.3 MIN4.024 Construction et développement de l'écosystème suisse de données et des infrastructures d'échange de données associées

Renseignements: Jürg Wüst; juerg.wuest@bk.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Chancellerie fédérale (ChF TNI)

Description:

Il s'agit de créer les bases d'un écosystème national de données de façon que la Confédération, les cantons, les communes et des tiers puissent partager et échanger leurs données. Ces bases comprendront des plans de collaboration (blueprints) pour la création d'espaces de données interopérables.

Le cadre institutionnel et conceptuel s'appuiera sur les bases susmentionnées, par exemple pour la mise en place d'espaces de données dans les domaines de la mobilité, de l'agriculture, de la santé ou de l'éducation. Dans cette optique, les implications légales et financières sont évaluées. Des projets pilotes mettront en lumière, au moyen de prototypes, quelles exigences doivent être remplies en matière de gouvernance, de collaboration, d'architecture et d'infrastructures.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Plan d'architecture V1
- M2: Plan d'architecture V2
- M3: Définition de l'entité responsable
- M4: Développement des prototypes
- M5: Mise en œuvre des prototypes

Délai final: 10.12.2027

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	480 000	1 400 000	1 400 000	1 200 000	1 100 000	1 100 000	6 680 000

3.4.4 MIN4.031 Optimisation de l'offre de libre accès aux données publiques (OGD) et accélération de l'utilisation multiple des données

Renseignements: Maik Roth; maik.roth@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Office fédéral de la statistique (OFS)

Description:

Ce projet vise à accélérer la mise en œuvre de la stratégie «Open Government Data» 2019-2023, notamment du principe d'ouverture par défaut, en vue de promouvoir la transparence, la participation et l'innovation dans tous les domaines de la société. Pour ce faire, il sera nécessaire de développer des prestations d'assistance aux partenaires (cantons et unités administratives de la Confédération, essentiellement) et de concevoir une solution pérenne et simple d'utilisation pour le portail actuel opendata.swiss tout en évitant les redondances avec d'autres plateformes (notamment la plateforme d'interopérabilité I14Y).

Mesures/objets à livrer:

- M1: Analyse d'affaires et rédaction d'une liste d'exigences
- M2: Développement et optimisation du portail OGD
- M3: Intégration ou raccordement des plateformes
- M4: Recrutement d'un/e chef/fe de projet de migration / d'un/e responsable d'application
- M5: Recrutement d'un spécialiste des données et développement de prestations générales de conseil au sein du secrétariat du portail OGD destinées aux cantons et aux communes
- M6: Recrutement d'un collaborateur scientifique et développement de prestations de conseil et de prestations de diffusion communes au sein de la statistique publique (services d'output)

Délai final: 31.12.2025

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	114 200	750 000	500 000	500 000			1 864 200

3.4.5 MIN4.044 Coordination de la gestion des données dans les cantons

Renseignements: Benjamin Rothen; benjamin.rothen@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Office fédéral de la statistique (OFS)

Description:

Une planification pluriannuelle (*roadmap*) entre la Confédération et les cantons devra être établie afin de présenter comment la gestion des données, l'interopérabilité (portail OGD inclus) et les sciences des données peuvent être mises en œuvre dans les cantons, ce qui permettra par ailleurs d'assurer la transparence concernant l'avancement de leurs travaux. Il sera également nécessaire de lancer des projets communs et d'assurer l'échange de connaissances. La collaboration entre les différents secteurs sera assurée par des organismes existants ou nouvellement créés.

Les principales mesures du projet sont les suivantes:

- a) établissement de la planification relative à la mise en œuvre de la gestion des données et de l'interopérabilité (portail OGD inclus) et à l'introduction de la science des données dans les cantons;
- b) mise en place d'un *community management* centralisé sur le plan régional auprès de l'OFS;
- c) développement d'une plateforme d'informations centrale (extranet) qui permet l'échange de connaissances ainsi que le renforcement des capacités et recrutement d'un gestionnaire d'applications en charge du suivi actif de la plateforme.

Le développement de la gestion des données entraîne une augmentation du nombre d'acteurs impliqués puisque les personnes chargées avant tout d'établir des statistiques ne sont plus les seules concernées. On veillera à renforcer encore la collaboration.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Établissement d'une feuille de route
- M2: Recrutement d'un *community manager*
- M3: Mise en place de la plateforme d'informations pour la phase d'exploitation pilote
- M4: Mise en place de la plateforme d'informations
- M5: Recrutement d'un gestionnaire d'applications
- M6: Organisation des Community Days réunissant les organismes spécialisés dans la gestion de données

Délai final: 31.12.2027

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant	41 000	545 000	566 000	446 000	456 000	466 000	2 520 000

3.4.6 MIN4.064 Solution informatique dans le domaine de la législation fédérale et cantonale relative à l'agriculture (interfaces standardisées)

Renseignements: Mario Bürgler; mario.buergler@sz.ch

Organisation responsable de la prestation: canton de Schwyz, service de l'agriculture

Description:

Le projet commun des douze cantons (Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Glaris, Grisons, Nidwald, Obwald, Schwyz, Saint-Gall, Tessin, Uri et Zurich; ci-après «cantons») porte sur les prestations fournies au moyen d'une solution informatique qui permet d'exécuter certaines dispositions du droit agricole fédéral (paiements directs) et d'autres dispositions légales fédérales et cantonales (protection de la nature, affaires vétérinaires, protection de l'environnement et des eaux).

Aujourd'hui, les cantons gèrent ensemble, sous la forme d'une société simple sans personnalité juridique, un secrétariat qui se trouve dans le canton de Zurich. Les projets de développement et de migration pour les nouvelles solutions informatiques seront désormais gérés par eOperations Suisse SA, le secrétariat sis dans le canton de Zurich se chargeant de gérer le reste des affaires jusqu'à la fin de la phase de transition, qui devrait se terminer le 31 décembre 2025. L'objectif est d'uniformiser les processus dans les cantons, d'exploiter les synergies, de réduire les coûts et de profiter de la personnalité juridique d'eOperations Suisse SA.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Analyse des besoins
- M2: Spécification des conditions techniques
- M3: Développement des interfaces

Délai final: 31.07.2025

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		300 000	400 000	600 000			1 300 000

3.4.7 MIN4.067 Exigences posées au catalogue de données national (I14Y) par les cantons et des communes

Renseignements: Lukas Mohler; lukas.mohler@bs.ch

Organisation responsable de la prestation: canton de Bâle-Ville

Description:

La mesure vise en premier lieu la collecte rapide et aussi exhaustive que possible de toutes les exigences posées par les cantons et les communes au catalogue de données national (I14Y), ainsi que leur mise en œuvre. Les travaux d'autres collectivités publiques qui évoluent dans un contexte similaire et poursuivent des objectifs analogues s'en verront ainsi facilités. En outre, des recommandations seront formulées pour l'exploitation de la plateforme dans la perspective d'appliquer les processus d'intégration continue et de déploiement continu à l'échelle de la Suisse.

Le projet commence avec le canton de Bâle-Ville. Ce dernier comprend des structures cantonales et communales, et dispose d'un service central de la statistique chargé de la gestion des données publiques ainsi que d'un service de géoinformation fort d'une longue expérience en gestion de données et responsable de la saisie et de la mise à disposition coordonnées des informations sur les bâtiments (projet en cours). Grâce à ces éléments, les résultats du projet pourront simplifier le rattachement d'autres cantons au catalogue national des données. Le projet aura ainsi un effet multiplicateur non négligeable.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Définition de la direction du projet et analyse des exigences / fixation des priorités pour plusieurs cantons et villes
- M2: Identification des bonnes pratiques et rédaction de rapports en la matière
- M3: Expansion du catalogue I14Y

Délai final: 15.12.2025

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		240 000	390 000	250 000			880 000

3.4.8 MIN4.069 Portail web pour l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale en vue de la prise de décisions basées sur les données

Renseignements: Laura Hahn; laura.hahn@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Office fédéral de la statistique (OFS)

Description:

L'objectif est de mettre sur pied un portail en ligne de *reporting*. Celui-ci donnera aux communes, aux cantons, aux services de la Confédération et à d'autres parties prenantes un accès contrôlé aux chiffres clés des statistiques de l'aide sociale, et ce aux fins du pilotage politique et stratégique. Il permettra également aux fournisseurs de données de contrôler la qualité et d'accéder à des données harmonisées. Le portail web rendra possible l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale sous condition de ressources en vue de la prise de décisions basées sur les données.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales et l'Office fédéral de la statistique sont à l'origine du projet. Les deux organes en assureront conjointement la direction.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Développement de stratégies et pilotage
- M2: Gestion des accès et processus
- M3: Développement de l'architecture, modélisation de l'infrastructure et des données
- M4: Paramétrage de la solution technique
- M5: Élaboration des rapports statistiques

Délai final: 15.12.2025

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant		200 000	190 000	220 000			610 000

3.4.9 MIN4.072 Secteur stationnaire (SpiGes) – Réalisation de deux produits minimums viables (MVP), enquête pilote et plateforme de relevé des données en 2024

Renseignements: Marco D'Angelo; marco.dangelo@bfs.admin.ch

Organisation responsable de la prestation: Office fédéral de la statistique (OFS)

Description:

Le projet SpiGes vise à simplifier la collecte et l'utilisation des données dans le domaine des séjours stationnaires en hôpitaux. La première mesure permettra de tester grâce à un MVP⁶ le processus de collecte des données dans les hôpitaux. Un autre MVP permettra de mettre rapidement à la disposition des acteurs politiques des données contrôlées en commun pour mener les négociations tarifaires. Ces deux MVP accéléreront le projet SpiGes et ils amélioreront l'acceptation des solutions prévues parmi les acteurs impliqués du système de santé. Pour la première fois, des données issues des services hospitaliers stationnaires seront ainsi définies de manière cohérente et transparente selon un processus commun et mises à la disposition de tous les groupes d'intérêt. À partir de 2025, le projet sera intégré dans le programme national du DFI DigiSanté, placé sous la codirection de l'OFSP et de l'OFS.

Mesures/objets à livrer:

- Réalisation du MVP (plateforme de relevé pilote)
- Réalisation du MVP (lancement de la plateforme de données SpiGes)

Délai final: 31.12.2024

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			1 800 000				1 800 000

⁶ Un produit minimum viable

3.4.10 MIN4.073 Étude portant sur l'élargissement à la Suisse romande de la solution informatique (NIKA) dans les domaines des législations fédérale et cantonales relatives à l'agriculture»

Renseignements: À définir

Organisation responsable de la prestation: Canton de Vaud

Description:

Les cantons romands (Vaud, Genève, Neuchâtel, Jura, Fribourg et Valais) utilisent actuellement des systèmes différents (ACORDA, SAP et GELAN). En outre, certains cantons utilisent le système LAWIS. L'étude vise à clarifier si le projet mené par le canton de Schwyz (NIKA, anciennement AGRICOLA) génère une utilité pour les cantons cités et comment il serait éventuellement possible de les intégrer de manière qu'ils puissent eux aussi faire évoluer leurs systèmes cantonaux à la pointe du développement.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Élaboration d'une étude

Délai final: 31.12.2024

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			100 000				100 000

3.5 Initiative 5: Mettre en place les bases institutionnelles des services en nuage

3.5.1 MIN5.025 Détermination des besoins de développement de compétences communes pour la gouvernance numérique du nuage

Renseignements: Greg Hernan; greg.hernan@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation: Secrétariat de l'ANS

Description:

Le projet a pour objectif d'examiner les besoins en matière de développement de compétences communes (échanges d'expériences, mise en réseau des experts, etc.) ainsi que de mise à disposition dans le nuage de prestations communes (acquises ou développées en commun) dans toute l'administration publique, aux trois échelons étatiques. Les résultats de cette analyse permettront d'élaborer les bases institutionnelles nécessaires et de définir les formes de collaboration possibles au sein des trois échelons étatiques tels que des achats en commun, par ex. des «places de marché numériques», l'utilisation conjointe d'offres de service ou le développement d'outils et de plateformes permettant de partager des connaissances (méthodes d'analyse des risques, plans d'architecture, pages collaboratives, etc.). Par ailleurs, il conviendra d'identifier les implications juridiques et financières du projet. La Confédération et les cantons détermineront les prochaines étapes du projet (par ex. la mise en place d'offres de services communes). Le projet s'appuie aussi bien sur le mandat complémentaire confié par le Conseil fédéral à l'ANS dans le rapport sur l'évaluation des besoins d'un nuage informatique suisse («Swiss Cloud») que sur l'objectif du groupe de travail «Cloud Governance». Il est mené en étroite collaboration avec eOperations Suisse SA. Le groupe de travail «Cloud Governance» représente le groupe de base du projet.

Mesures/objets à livrer:

- M1: Identification et spécification des besoins

Délai final: 15.12.2024

Budget/planification (en francs)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Montant			300 000				300 000

4 Priorités en matière de prestations de l'ANS

Les priorités en matière de prestations font partie du plan de mise en œuvre de l'ANS, au même titre que les projets entrepris par l'ANS dans le cadre de la convention-cadre de droit public. Elles comprennent les prestations issues de l'ancien plan de mise en œuvre de cyberadministration suisse et du programme de travail informatique, mais aussi des projets qui ne sont pas financés dans le cadre de l'agenda ANS (par ex. projets dans leur phase initiale, analyses ou études de faisabilité).

Dans son plan de mise en œuvre, l'ANS définit des projets et des priorités en matière de prestations qui contribuent à la réalisation des objectifs ou des champs d'action inscrits dans la stratégie. Les priorités en matière de prestations contribuent à la réalisation des objectifs et des champs d'action définis dans la stratégie.

Les prestations visent à créer une valeur ajoutée pour la population, l'économie et les administrations publiques, et à encourager la collaboration entre tous les échelons de l'État.

4.1 Encourager la normalisation

Renseignements: Lorenz Frey-Eigenmann; lorenz.frey-eigenmann@ech.ch

Organisation responsable de la prestation: Association eCH

Description:

Les activités d'eCH ont pour objectif de faciliter la collaboration entre les autorités ainsi qu'entre ces dernières et les tiers. Elles consistent en particulier à identifier de nouveaux domaines nécessitant une normalisation et à les prioriser, ainsi qu'à élaborer, adopter et gérer les normes. La normalisation est le fondement incontournable de nombreux projets de cyberadministration et concerne directement ou indirectement presque tous les champs d'action de la stratégie «Administration numérique suisse pour les années 2024 à 2027». Une normalisation aussi large que possible est promue dans le cadre du plan de mise en œuvre, en vue de réduire les charges des autorités d'exécution.

4.2 Encourager les projets innovants

Renseignements: Irem Türkes-Kaynarca; irem.tuerkes-kaynarca@digitale-verwaltungschweiz.ch

Organisation responsable de la prestation: Secrétariat de l'ANS

Description:

Chaque année, l'ANS alloue des moyens au soutien de projets innovants. Sont réputés innovants les projets qui, par exemple, recourent à de nouvelles technologies ou encouragent les coopérations régionales. Un jury détermine quels projets soutenir en tant que projets innovants. Ceux-ci peuvent montrer la voie à suivre et servir de modèles à d'autres projets ou être repris et appliqués par d'autres administrations.

4.3 Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique

Renseignements: Irem Türkes-Kaynarca; irem.tuerkes-kaynarca@digitale-verwaltungschweiz.ch

Organisation responsable de la prestation: Secrétariat de l'ANS

Description:

De bonnes connaissances sur le numérique et la transformation de l'administration qui en découle sont importantes pour que les projets de cyberadministration, qui obligent souvent à abandonner de vieilles habitudes en matière de processus de travail, bénéficient du soutien nécessaire au sein de l'administration ainsi que de la part de toutes les parties prenantes. Une bonne compréhension des nouvelles technologies facilite également l'adaptation aux nouvelles méthodes de travail numériques. L'objectif est de soutenir les projets concrets qui favorisent le développement des compétences individuelles en matière de technologies numériques dans les administrations publiques suisses, tels que des offres de formation et de cours ou d'autres

activités permettant de transmettre les connaissances en matière de numérisation et de cyberadministration aux collaborateurs de l'administration en fonction des groupes cibles.

4.4 Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités

Renseignements: Vanessa Eugster; vanessa.eugster@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Organisation responsable de la prestation: Secrétariat de l'ANS

Description:

En Suisse, la population a une très grande confiance dans l'administration. Pour que cette confiance se reporte également sur la cyberadministration, il y a lieu d'informer le public des projets de numérisation de l'administration en toute transparence, à travers différents canaux et de manière adaptée aux groupes cibles. À cet effet, l'ANS communique de manière ouverte et adaptée aux groupes cibles sur les projets de numérisation en cours et diffuse des connaissances de base.

4.5 Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique

Renseignements: Timur Acemoglu; info@eJustice.ch

Organisation responsable de la prestation: Association eJustice.CH

Description:

Un service central de coordination des questions juridiques relatives à la cyberadministration soutient la diffusion des principales conditions-cadres régissant la mise en œuvre de la cyberadministration en Suisse et facilite le transfert de connaissances spécifiques entre les collectivités publiques. Un accès simple et rapide aux connaissances juridiques est de nature à promouvoir la qualité et la durabilité de la mise en œuvre de la cyberadministration.

4.6 Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations

Renseignements: Non renseigné

Organisation responsable de la prestation: Chancellerie fédérale (secteur TNI de la ChF)

Description: <Le texte est en cours de rédaction; il sera livré dès qu'il sera disponible>

4.7 Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail

Renseignements: Secrétariat de l'ANS

Description: Les groupes de travail traitent de thèmes particuliers dans le cadre du mandat de prestations de l'ANS. Ils sont engagés, en fonction des besoins, par l'organe de direction opérationnelle ou par le chargé de mission de la Confédération et des cantons en vue du soutien matériel de l'organe de direction politique et de l'organe de direction opérationnelle.

Les groupes de travail suivant sont en activité:

- Groupe de travail Télécommunication
- Groupe de travail Voice
- Groupe de travail Sécurité de l'information et des réseaux
- Groupe de travail Gestion de l'identité et e-ID
- Organe national de coordination de la gestion des données
- Groupe de travail Cloud Governance
- Groupe de travail Workplace

Une description détaillée des groupes de travail est disponible sur le site web de l'ANS: «[Groupes de travail \(administration-numerique-suisse.ch\)](http://Groupes de travail (administration-numerique-suisse.ch))» et dans l'Extranet: «[Arbeitsgruppen/Groupes de travail \(admin.ch\)](http://Arbeitsgruppen/Groupes de travail (admin.ch))».

4.8 Proposer un soutien en ce qui concerne les déclarations de conditions et les conditions générales

Renseignements: Greg Hernan; greg.hernan@digitale-verwaltung-schweiz.ch

Description:

L'ANS appuie les collectivités concernées sous forme de conseils, de services de coordination ou de recommandations dans le domaine de la numérisation et de l'informatique, et par la défense des intérêts face aux prestataires informatiques (notamment en ce qui concerne les contrats-cadres communs et les déclarations de conditions des collectivités concernées).

Grâce à des conventions passées avec des fournisseurs et des prestataires informatiques, les administrations publiques bénéficient de meilleures conditions d'achat dans les domaines des technologies de l'information et de la communication (TIC), limitant ainsi les coûts d'acquisition.

5 Budget et vue d'ensemble de la planification de l'agenda ANS (en milliers de francs)

5.1 Contributions aux projets dans le cadre du financement initial prévu par la LMETA

Mesure d'initiative / objectif de mise en œuvre	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
1.001: Mise en place d'un catalogue commun de prestations	21	100	300				421
1.026: Réorientation du vote électronique			992	1 617	1 015	1 350	4 974
1.059: Améliorer la convivialité des prestations électroniques des autorités			900	900	900	900	3 600
1.060: Offre transversale d'informations en ligne des autorités et exploitation du portail ch.ch			100	100	100	100	400
1.068: Refonte de la plateforme de publication «Portail des feuilles officielles»		-	-	700	350		1 050
1.070: Renouvellement et développement de la plateforme «iGovPortal.ch»		-	-	1 650	450		2 100
2.047: Définition de normes eCH pour l'architecture interopérable des portails	50	50	50				150
3.046: Projet de loi sur l'e-ID et projets pilotes	450	1 300	1 000				2 750
3.061: Mise en œuvre d'un service d'authentification des autorités suisses (AGOV)		3 100	4 450	5 600	2 000	1 000	16 150
3.066: Normalisation des contenus des justificatifs numériques (<i>verifiable credentials</i>)		100	40				140
4.016: Mise en œuvre et pilotage du service national des adresses (SNA)	530	1 020	3 100	4 210	200		9 060
4.024: Construction et développement de l'écosystème suisse de données et des infrastructures d'échange de données associées	480	1 400	1 400	1 200	1 100	1 100	6 680
4.031: Optimisation de l'offre de libre accès aux données publiques (OGD) et accélération de l'utilisation multiple des données	114	750	500	500			1 864
4.044: Coordination de la gestion des données dans les cantons	41	545	566	446	456	466	2 520
4.064: Solution informatique dans le domaine de la législation fédérale et cantonale relative à l'agriculture (interfaces standardisées)		300	400	600			1 300
4.067: Exigences posées au catalogue de données national (I14Y) par les cantons et des communes		-	-	250			250
5.025: Détermination des besoins de développement de compétences communes pour la gouvernance numérique du nuage		-	300				300
Total	1 686	8 665	14 098	17 773	6 571	4 916	53 709



5.2 Financement de base de l'ANS

Mesure d'initiative / objectif de mise en œuvre	2023	2024	2025	2026	2027	Total
1.068: Refonte de la plateforme de publication «Portail des feuilles officielles»	100	350		-		450
1.071: Extrait du registre des poursuites à l'échelle de la Suisse		300				300
1.070: Renouvellement et développement de la plateforme «iGovPortal.ch»	250	850				1 100
4.015: Introduction de la typologie des adresses pour les services IDE		450				450
4.067: Exigences posées au catalogue de données national (I14Y) par les cantons et des communes	240	390				630
4.069: Portail web pour l'utilisation multiple des données statistiques de l'aide sociale en vue de la prise de décisions basées sur les données	200	190	220			610
4.072: Secteur stationnaire (SpiGes) – Réalisation de deux produits minimums viables (MVP), enquête pilote et plateforme de relevé des données en 2024		1 800				1 800
4.073: Étude portant sur l'élargissement à la Suisse romande de la solution informatique (NIKA) dans les domaines des législations fédérale et cantonales relatives à l'agriculture		100				100
Total	790	4 430	220	0	0	5 440



5.3 Priorités en matière de prestations de l'ANS (en CHF 1 000)

	2024	2025	2026	2027	Total
Encourager la normalisation	250	250	250	250	1 000
Encourager les projets innovants	200	200	200	200	800
Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique	200	200	200	200	800
Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités	150	150	150	150	600
Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique	200	200	200	200	800
Promouvoir et mettre en place une architecture globale commune à l'ensemble des administrations	100	100	100	100	400
Mettre sur pied et soutenir des groupes de travail	300	300	300	300	1 200
Déclarations de conditions et conditions générales	50	50	50	50	200
Total	1 450	1 450	1 450	1 450	5 800